

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DU 12/12/87, 07/52

portant nomination de Monsieur DINGA (Domini-
nique) en qualité de Directeur du Recouvre-
ment à la Caisse Nationale de Sécurité So-
ciale.

LE PREMIER MINISTRE.-

Vu la constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/4 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'ordonnance n° 012/84 du 24 Août 1984, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 001/86 du 25 Février 1986, instituant le Code de la
Sécurité Sociale en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 84/55 du 3 Août 1984, portant nomination du Pre-
mier Ministre ;

Vu le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T :

Inspecteur de Sécurité Sociale,
ARTICLE 1ER.- Monsieur DINGA (Dominique) est nommé Directeur du Recouvre-
ment à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

ARTICLE 2.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enre-gistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à Brazzaville, le 12 FEVRIER 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la
Justice, Garde des Sceaux.-

Ange Edouard FOUNGUI.-

Commandant Dieudonné KIMDEMBE.-